

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 9 septembre 2019 à 20 H 30

Convocation : 03/09/2019

Affichage : 11/09/2019

**Etaient présents** : Mesdames Stéphanie PICOT, Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Isabelle NONNOTTE et Messieurs Grégoire DURANT, Alain GOUNAND, Stéphane DUMONT-VUILLET, Rémy MARTIN, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET, Olivier MATHEVON, Laurent LAHAXE, Anthony ALLUE, Fabrice DESTAING

**Excusée** : Mesdames Valérie BENDERITTER et Virginie THIEVENT

**Absents** : Monsieur Rémi GALLET,

**Procurations** : MM. Ludovic GERBER à Grégoire DURANT, Philippe HUSSON à Laure VALENTIN, Fabrice LOCATELLI à Laurent LAHAXE, Mmes Joss BERNARD à Caroline MEYER et Floriane DERVAUX à Isabelle NONNOTTE,

**Nombre de votants** : 20

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle NONNOTTE

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du 15 juillet 2019 qui est validé par le Conseil municipal à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES GENERALES**

- Les Jardins de Jean  
(Attribution marché travaux, vente des lots, prix et règlement, modalité d'emprunt,...)
- Avis sur projet PLUi arrêté
- Modification statuts de la CCJN
  - Régie salle polyvalente
  - Projet implantation poteau TDF
  - Diagnostic travaux Eglise
- Contrat adhésion assurance chômage URSSAF
  - Fermeture perception
  - Acquisition foncière
  - Chantiers participatifs

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Les Jardins de Jean**

**Attribution marché travaux**

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que l'appel d'offres concernant les travaux « Les Jardins de Jean » première phase de travaux (terrassement) a été lancé cet été. Il précise que le cabinet d'étude JDBE, maître d'œuvre de l'opération, a examiné les plis reçus (4 offres) et propose au Conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN, économiquement la plus avantageuse pour un montant de 589 805 € HT. La commission Ad hoc ayant émis un avis favorable pour cette proposition sur la base des critères qui avaient été fixés (70% prix/ 30% valeur technique).

Le Conseil municipal, après délibération, valide cette proposition à l'unanimité des présents.

**Modalité d'emprunt**

Monsieur le Maire et madame Laure VALENTIN exposent au Conseil municipal le rendez-vous qu'ils ont eu avec une banque spécialisée collectivités territoriales afin de convenir au mieux d'une solution de financement (emprunt ou de ligne de trésorerie).

Ils précisent qu'une ligne de trésorerie, malgré des taux un peu plus élevés reste une solution plus souple dans l'attente de perspectives plus précises sur la suite du projet (facilité notamment de déblocage des fonds pendant 1an, à la demande et remboursement en continu).

Après débat et réflexion, le Conseil municipal sollicite le Maire pour faire des consultations auprès de plusieurs banques pour une ligne de trésorerie (montant 650 000 €) et un emprunt pour comparaison.

**Prix et règlement**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de choisir un notaire pour le traitement de ce dossier. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de choisir l'étude notariale de Saint-Vit.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il faudra décider d'établir ou non un règlement particulier pour ce lotissement qui sera applicable pendant 10 ans. Sinon ce sera les règles du PLU (puis ensuite PLUi) qui seront applicables comme pour le reste de la commune.

Après débat et réflexion, le Conseil municipal décide d'examiner ces différentes options en commission pour statuer lors du prochain conseil.

**Vente des lots**

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de vente des différentes parcelles.

Le Conseil municipal évoque également le sujet de la taxe d'aménagement qui est à redéfinir. L'harmonisation entre les deux taux de Dampierre (3%) et Petit Mercey (5%) semble être la solution médiane soit 4%. Ce taux sera proposé lors du prochain Conseil pour application dès 2020.

Monsieur le Maire propose à la commission « Les Jardins de Jean » de se réunir et de travailler sur les points suivants :

- Le règlement du lotissement
- Le prix de vente des lots
- La taxe d'aménagement

### **Avis sur projet de PLUi arrêté**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) a arrêté le projet du PLUi et sollicite pour avis toutes les communes au même titre que les personnes publiques associées (DDT, CD 39, Chambre Agriculture, Région, etc...).

Suite à cette consultation qui dure 3 mois, une phase d'enquête publique sera lancée, puis le commissaire enquêteur rendra un avis en intégrant tout ou partie des remarques des personnes publiques. M. le Maire indique que l'objectif « politique » de la CCJN est de valider ce PLUi avant les prochaines élections de mars. Si une seule commune émet un avis défavorable il faudra reprendre les études, modifier le projet et relancer les phases de consultation, ce qui rendrait impossible une validation définitive avant mars 2020.

Il expose le projet au Conseil municipal en apportant un certain nombre de remarques concernant la commune et le territoire de Dampierre (y compris petit Mercey) :

- Le PADD reste cohérent et a déjà été validé par la commune,
- Concernant le zonage l'objectif global de limiter les zones à urbaniser (ration par commune) entraîne des incohérences :  
Il est regrettable par symétrie d'entrée de village que la partie située à gauche en entrant dans Petit Mercey ne soit pas ouverte à l'urbanisation, avec suppression du hangar agricole,  
Par ailleurs certains secteurs ne sont plus constructibles alors que des travaux d'extension de réseau ont été réalisés ces dernières années en conformité avec le PLU et le schéma d'assainissement,
- Concernant les OAP (Orientation d'aménagement programmé) :  
Celle située au sud de la voie ferrée manque de lisibilité avec des parties à construire dans des secteurs d'espace public,  
L'OAP en sortie de Ranchot secteur impasse Cabonne est incohérente avec la suppression de zones constructibles sur Dampierre alors que la limite de commune ne doit pas entrer en jeu,
- Concernant le règlement, la plupart des règles sont cohérentes hormis les contraintes d'implantations aux limites pour la zone UR qui doivent être différentes de celles de la zone centre bourg.

Le Conseil municipal décide de délibérer lors de la prochaine réunion du Conseil municipal du mois d'octobre. A minima l'avis favorable sera assorti d'un certain nombre de réserves décrites ci-dessus.

## **Modification statuts de la CCJN**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord rendue nécessaire pour l'adhésion de la CCJN au syndicat mixte du SMAIVBO pour exercer la nouvelle compétence GEMAPI dévolue à la communauté de communes. Précédemment ce sont les communes concernées (vallée de l'Ognon) qui adhéraient directement.

Le Conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité des présents, cette modification des statuts de la CCJN.

## **Régie salle polyvalente**

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le rythme d'encaissement de la régie salle polyvalente, marché et vaisselle cassée.

Le dépôt de la régie, en trésorerie se fera trimestriellement au lieu de mensuellement.

Le Conseil municipal, après délibération, valide à l'unanimité des présents cette modification.

## **Projet implantation poteau TDF**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande d'implantation d'un poteau TDF sur un terrain privé.

Il précise qu'il a pris contact avec le négociateur de TDF mais qu'il n'a reçu aucune réponse de sa part.

Après débat et délibération, le Conseil municipal avec 1 abstention et 19 contre, décide d'émettre un avis défavorable à ce projet.

## **Diagnostic travaux Eglise**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'effondrement du plafond de la sacristie ainsi que des fissures qui apparaissent de plus en plus sur cet édifice.

Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter un cabinet d'étude afin d'établir un diagnostic précis de l'ampleur des travaux à réaliser à l'église et de la dangerosité ou non des fissures sur la pérennité de l'église. Cette étude permettra de quantifier les travaux, de prioriser ceux absolument nécessaires et de les inscrire le cas échéant aux prochains budgets.

Le Conseil municipal, après délibération, valide cette proposition à l'unanimité des présents.

## **Contrat adhésion assurance chômage URSSAF**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la fusion avec Petit Mercey, il est nécessaire de refaire le contrat d'adhésion assurance chômage URSSAF.

Le Conseil municipal, après délibération valide, à l'unanimité des présents, ce nouveau contrat d'adhésion.

## **Fermeture perception**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la fermeture de la trésorerie de Dampierre au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il précise que les locaux et l'appartement de fonction seront donc disponibles. L'appartement pourra être reloué en l'état.

Il précise que les différentes missions exercées par la perception aujourd'hui (accueil du public, partie budget / conseil, partie mandat / comptabilité) seront dissociés mais maintenu à différents endroits notamment à Dole.

En parallèle Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nouvelle demande de l'état qui consiste à mettre en place des Maisons France Service « labélisées » dans chaque canton.

Il précise que ces lieux doivent être labellisés et qu'une première réflexion d'implantation par canton a été lancée sous l'égide du Préfet.

La question de porter un projet sur Dampierre est donc posée mais doit être coordonnée au niveau de la CCJN car un projet existe déjà sur Orchamps, porté par la poste.

Le Conseil municipal, après débat et réflexion, demande au Maire de prendre contact avec le Sous-Préfet afin d'avoir des informations complémentaires sur les enjeux de ce type de projet (coût, cahier des charges à respecter, aides potentielle, etc...)

## **Acquisition foncière**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la lettre reçue ce jour en mairie de Monsieur QUANTIN André faisant une nouvelle offre à la commune pour l'acquisition de sa parcelle cadastrée ZD 43 au prix de 33 000 € net vendeur.

Après débat et délibération, le Conseil municipal valide à l'unanimité des présents cette offre.

## **Chantiers participatifs**

Monsieur LAHAXE Laurent informe le Conseil municipal des différents comptes rendus établis concernant les réunions publiques. Il précise qu'ils sont consultables sur le site de la mairie.

Il précise qu'une réunion de commission vie participative aura lieu fin septembre début octobre. Elle abordera entre autres les différents chantiers participatifs à venir (date, lieu, modalité de participation, etc...) et le bilan des réunions publiques.

Il indique que le 19 octobre prochain, une formation de premier secours aura lieu et sera ouvert à tous.

Une réunion communication sera également programmée par Monsieur PHILIPPE Aurélien pour les jeunes qui souhaitent participer à ces chantiers.

Le premier chantier participatif concernant la réfection du toit du garage, situé à côté de la mairie, aura lieu le samedi 21 septembre prochain.

## **Questions diverses**

1. M. le Maire informe le Conseil municipal d'une demande faite par l'agent de l'agence postale pour modifier les horaires d'ouverture de la poste soit d'une demi-heure ou d'heure par jour car le relevé du courrier a changé. M. le Maire indique que cette extension d'horaires doit être intégrée à la réflexion globale sur la réorganisation des missions du secrétariat en lien avec le départ en retraite d'un agent et la fusion du Petit Mercey.
2. M. Fabrice DESTAING informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement du chemin « Les Granges » au « Bois d'Hyombre » sont terminés et que le résultat est très satisfaisant.
3. M. GOUNAND informe le Conseil municipal que les travaux de point à temps et bouchage de nids de poule sur la commune de Dampierre vont être faits ces jours-ci.
4. M. Aurélien PHILIPPE informe le Conseil municipal de l'élaboration d'un questionnaire pour les habitants de Petit-Mercey, correspondant à la phase test de coupure de l'éclairage public.

La séance est levée à 23 h 30.